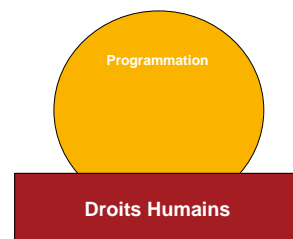


ETAPES ET QUESTIONS CLÉS

Cette section présente les étapes et les questions clés qui doivent être posées lors de l'application de la HRBA (basé sur la DDC, 2008). Il est essentiel d'inclure une perspective des droits humains dans toutes les étapes du cycle de projet afin d'aligner et d'orienter toutes les activités en faveur des droits de l'homme. Les interventions doivent être normatif, fondé sur des normes et les droits de l'homme sur le plan opérationnel dirigé vers la réalisation des droits de l'homme.



Droits de l'homme construisent la base pour la programmation

Analyse du Contexte

- Basé sur des données désagrégées (sexe, ethnies, etc.)
- Evaluation des cadres légaux et politiques nationales (international, régional, national)
- Quels sont les principaux défis dans la réalisation des droits de l'homme dans les pays respectifs?
- Analyse des acteurs: Qui sont les détenteurs de droits et qui sont les porteurs d'obligations? Quels capacités possèdent-ils déjà?
- Qui est vulnérable?
- Quels sont les besoins et les droits correspondants aux détenteurs des droits?

Planification et Design

- Formulation des buts et objectifs dans le langage des droits de l'homme (réalisation des droits et remplir les devoirs) et assurer qu'ils adressent les principes et les droits concernés
- Participation de tous les acteurs dans le processus de prise de décision
- Identification des groupes cibles: les droits de qui doivent être réalisés? Quelles institutions devraient être appuyées pour remplir les devoirs?
- Quels sont les droits de l'homme affectés?
- Comment peuvent être relevés les causes des défis?

Implémentation

- Veiller à ne pas perdre de vue les principes pendant l'implémentation du projet
- Est ce que l'implémentation prend en compte les relations de pouvoir entre les détenteurs de droits et les responsables et essaye de surmonter les lacunes dominantes?
- Les droits des vulnérables restent au centre
- Etablir des dialogues significatifs entre les acteurs.

Suivi et évaluation

- Important de ne pas seulement faire suivi des résultats, mais aussi les processus
- Utilisation de données désagrégées
- Suivi participative (mécanismes de plainte, audit public, cartes de pointage communales, etc.).

APPROCHE BASE SUR LES DROITS DEL'HOMME D'HELVETAS



Photo: Helvetas Vietnam

APPROCHE BASE SUR LES DROITS HUMAINS

Orienter les efforts de développement en faveur des droits de l'homme

La pauvreté et l'inégalité ne sont pas simplement des questions de développement. Travailler pour réduire la pauvreté et les inégalités est directement liée aux Droits Fondamentaux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et suivant le droit international des Droits de l'Homme. Les Droits de l'Homme et le développement promeuvent le bien-être et la liberté, fondée sur la dignité et l'égalité de tous les êtres humains. Intégrer les deux signifie ancrer des politiques et stratégies de développement dans le cadre des droits humains.

L'Approche Basé sur les Droits de l'Homme (ADH) n'exclue pas les approches de développements précédents, mais s'appuie sur eux, dans le but de responsabiliser les détenteurs de droits à revendiquer leurs droits et renforcer des détenteurs de responsabilités de s'acquitter de leurs obligations. Helvetas est aligné sur ces objectifs et a intégré les valeurs et les principes de l'**HRBA** dans ses programmes et projets.

INSTRUMENTS ET OUTILS: LISTE DE REFERENCE

- Berghof Research Centre for Constructive Conflict Management (2009), *Rethinking Conflict Transformation from a Human Rights Perspective*, available at http://www.berghof-handbook.net/documents/publications/parlevliet_handbook.pdf
- Danish Institute for Human Rights (2007), *Applying a Rights-based Approach*, available at <http://www.humanrights.dk/files/pdf/Publikationer/applying%20a%20rights%20based%20approach.pdf>
- GSDRC, Rights based Approaches, available at <http://www.gsdrc.org/go/topic-guides/human-rights/rights-based-approaches>
- SDC, *Human Rights*, available at http://www.sdc.admin.ch/en/Home/Themes/Rule_of_Law_Democracy/Human_Rights
- SDC (2008), *Implementation of governance as a transversal theme with a HRBA*.
- UNDP (2006), *Indicators for Human Rights Based Approaches to Development in UNDP Programming: A Users' Guide*, available at http://www.undp.org/oslocentre/docs/HR_guides_HRBA_Indicators.pdf
- UNDP Nepal (2003), *A Human Rights Based Approach to Development. Primer for Development Practitioners.*, available at http://www.crin.org/docs/resources/publications/hrbap/RBA_training_UNDP_primer.doc

Pour plus d'information veuillez contacter le domaine de travail 'Société Civil et Etat' css@helvetas.org

INTRODUCTION

L'Approche Basé sur les Droits de l'Homme (ADH) est un cadre conceptuel qui est normativement basé sur des normes internationales des droits de l'homme. Les principaux traités constituent les trois documents suivants et sont complétés par divers protocoles indépendants sur des questions spécifiques.

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (UDHR)
- Pacte International relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par 149 Etats
- Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ratifié par 146 Etats

Le cadre des droits de l'homme (DH) constitue une base commune pour harmoniser et guider les efforts de développement, parce que tous les États qui ont ratifié les traités sont tenus de 'respecter, protéger et réaliser' les droits de l'homme. La HRBA ne vise pas simplement à se conformer aux droits de l'homme, mais s'efforce d'intégrer l'ensemble de la programmation, dans le cadre DH afin de contribuer à sa réalisation. Helvetas est conforme aux HRBA et 'oriente toutes ses activités en faveur des droits de l'homme' (stratégie de 2005 à 2010). Toutes les stratégies de la zone de travail se réfèrent à HRBA.

DROITS DE L'HOMME ET DEVELOPPEMENT

PAUVRETÉ DE LA PERSPECTIVE DES DROITS DE L'HOMME

La pauvreté est de plus en plus comprise comme une condition humaine caractérisée par la privation soutenue des ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie suffisant et d'autres droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Même lorsque les ressources sont disponibles, leur accès est souvent refusé aux pauvres à cause de où ils vivent, ou simplement à cause de la négligence et le manque de préoccupation. Ainsi, la discrimination et la marginalisation est une des causes profondes de la pauvreté et prive les individus de leurs droits fondamentaux. La HRBA ne décrit pas les situations de pauvreté en termes de besoins humains ou des zones de développement, mais en termes de l'obligation de répondre aux droits des individus. L'accent est mis sur la réalisation des droits des personnes exclues et marginalisées, et ceux dont les droits sont à risque d'être violés.

DES BESOINS AUX DROITS

La coopération au développement sert à fonder ses interventions sur l'approche fondée sur les besoins. Bien que les besoins aient été reconnus comme des réclamations valides, les bénéficiaires ont été perçus comme des objets de développement. La HRBA comprend toutefois des besoins de base pour revendiquer des droits de l'homme. Ainsi, une organisation de développement tel qu'Helvetas, qui adhère à HRBA, ne devrait pas faire une campagne pour les nécessiteux, mais le soutien des personnes marginalisées dans leurs efforts pour faire valoir leurs droits. L'état du passif et des bénéficiaires de l'aide donc des changements et l'évolution vers un rôle actif des détenteurs de droits qui prennent la responsabilité de leur propre développement, sur la base des revendications légitimes. Cela conduit à une appropriations accrue et la durabilité des efforts de développement. Les personnes pauvres et marginalisées ont le droit de sortir de la pauvreté et de vivre une vie dans la dignité.

DE CHARITÉ À OBLIGATION

Les droits ne peuvent être traités sans soulever la question de savoir qui a l'obligation de répondre aux allégations. Principalement, l'État est un porteur de devoirs que l'on appelle l'obligation de répondre aux demandes des citoyens. Mais aussi les organisations de développement, les entreprises du secteur privé et d'autres organisations de la société civile - légalement reconnus par un État qui a ratifié les traités des DH - ont le devoir d'œuvrer à la réalisation de DH. Offrir des services aux citoyens ne doit plus être perçu comme 'charité', mais comme une obligation de respecter, protéger et satisfaire les traités qu'un État a ratifiés.

Toutefois, les citoyens ont également des obligations, qui sont principalement énoncées dans la législation nationale. Néanmoins, le cadre des droits humains les adresses aussi aux individus, en particulier en matière de crimes contre l'humanité.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'HRBA est composé de huit principes dans quatre piliers. Ces principes sont étroitement liés à la notion de bonne gouvernance. La valeur HRBA est que ca devient une base obligatoire dans tous les projets et interventions.

L'universalité et l'indivisibilité

Les droits humains sont inhérentes à la dignité de chaque personne humaine. Chacun a droit à des ressources humaines par le simple fait d'être humain et personne ne peut les céder volontairement. Cela exige qu'aucun groupe ne soit en marge du développement. Strictement parlant, il n'y a pas de primauté ou supériorité d'un droit sur un autre. Toutefois, la réalisation progressive avec des priorités est l'approche réaliste.

Non-discrimination et égalité

Tous les individus sont égaux et ont droit aux mêmes droits de l'homme, sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le sexe, race ou âge. Le focus de la coopération au développement est cependant sur les personnes vulnérables et marginalisés. L'état en tant que premier porteur de devoir est adressé afin de parvenir à une transformation structurelle pour redresser les tendances passées de la discrimination.

Redevabilité et Règle de Droit

LES droits de l'homme sont intrinsèquement liés à la règle de droit, qui garantit les aspects juridiques de la transparence et l'accès à l'information. Les détenteurs d'obligations sont responsables devant les titulaires de droits et il est nécessaire d'avoir des mécanismes en place pour assurer la redevabilité. En outre, l'autonomisation des détenteurs de droit d'exercer leur droit à la redevabilité et la demande d'information est essentiel pour garder l'équilibre. La société civile a un rôle important en tant que chien de garde.

Participation et inclusion

La participation en tant que droit peut être retracé dans tous les instruments majeur de DH. C'est le droit général de chacun de participer activement, librement et de façon significative à la vie politique, économique et culturel. Un environnement favorable (canaux et plates-formes) doit être créé pour la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés.

LE HRBA COMME BASE POUR LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

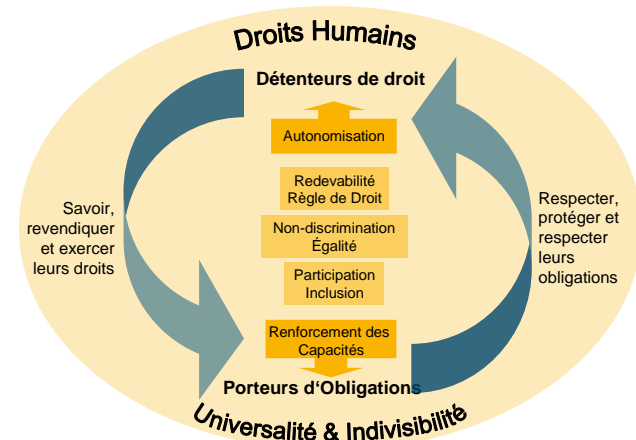
Le HRBA comprend plus que simplement se conformer et à remplir les droits de l'homme dans les programmes et projets, mais utilise des ressources humaines activement en tant que base. Le cadre des ressources humaines est global et comprend une gamme complète de droits indivisibles, interdépendants et intimement liés. Bien qu'il n'y ait pas de supériorité d'un droit sur les autres, les projets doivent donner la priorité à certains droits en fonction de la zone de travail. En outre, les interventions de développement devraient porter sur l'offre et la demande, ce qui signifie l'État ainsi que les personnes.

Autonomiser les détenteurs de droit de savoir, revendiquer, avoir accès et exercer leurs droits à travers

- Une éducation pour sensibiliser les gens sur leurs droits (voir le matériel de HCDH sur la sensibilisation au <http://hre.ohchr.org/hret/Intro.aspx?Lng=en>)
- Favoriser la confiance, les compétences et les ressources pour communiquer avec les porteurs d'obligations, de défendre et revendiquer les droits.

Renforcement des porteurs d'obligations de se conformer à leurs obligations relatives aux droits de l'homme et droits par

- Identification des raisons de leur sous-performance de leurs fonctions
- La sensibilisation sur les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, régional et national et d'identifier leurs responsabilités
- Le développement des capacités, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations, par exemple la prestation de services (ce qui peut inclure une assistance technique ou ressources financières)
- Les mécanismes de redevabilité qui favorisent la redevabilité de haut en bas



HRBA Framework (based on SDC, 2008).

La HRBA utilise à la fois de haut vers le bas ainsi que les méthodes de la base en haut et essaie de les relier de façon optimale. Les principes de l'approche fondée sont étroitement liées à d'autres modalités de travail important de la coopération au développement, tels que l'inclusion, la responsabilisation, le genre, la participation et la responsabilisation. Les droits de l'homme sont soit traitée de manière sectorielle - par la mise en œuvre des projets spécifiquement pour la promotion des DH, ou dans une approche plus transversale, en intégrant des DH dans le cycle du programme.

DROIT SPECIFIQUES ET LEURS ELEMENTS A PROTEGER ET ASSURER

a. Droits à la Vie, Liberté et Sécurité

Droit à la vie et la dignité
Droit de ne pas être privé de liberté, sauf en conformité avec la loi
Protection de l'intégrité physique

b. Droit à l'Eau

Disponibilité
Accessibilité
Qualité
Abordabilité

Droit à l'Assainissement (lié)

Sécurité
Adéquation culturelle

c. Droit à la Nourriture

Disponibilité
Adéquation
Accessibilité
Abordabilité
Stabilité à l'approvisionnement alimentaire

d. Droit à l'Éducation

Disponibilité
Accessibilité
Acceptabilité
Adaptabilité

e. Droit à la Santé

Comprend déterminants de la santé (nutrition, logement, etc)
Disponibilité
Accessibilité
Acceptabilité & Qualité

f. Droit au Logement

La sécurité légale du logement
Disponibilité de l'infrastructure
Habitabilité
Accessibilité

g. Droit au Mineurs

L'égalité devant la loi et non-discrimination
Droit de professer et pratiquer sa religion (également la liberté de religion)

h. Droit à la Culture

Droit de jouir de sa propre culture
Droit d'utiliser sa propre langue

i. Droits Politiques et Liberté

L'exercice effectif exige l'accès à l'information
Droit de participer
Liberté d'opinion / montage / etc.
Non-discrimination
Droit à un procès équitable